



**COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DECEMBRE 2019**

Présents : MM. Alexandra Ardiet, Christophe Demesmay, Céline Hirchi, Isabelle Hocquemiller, Eliane Poulnot, Isabelle Rebillot, Gérard Thomas

Excusés : MM. Edouard Euvrard, Thérèse Robert, Didier Salins, Sandrine Sigonney

Procurations : de M. Edouard Euvrard à Mme Eliane Poulnot et de M. Didier Salins à Mme Alexandra Ardiet

Secrétaire de séance : Mme Isabelle Rebillot

Participait également à la réunion : Théophile Marguet, secrétaire de mairie

Le Conseil municipal approuve unanimement le procès-verbal de la réunion du 6 novembre 2019.

ORDRE DU JOUR

- **Renouvellement des contrats d'assurance de la Commune**

Les contrats d'assurance de la commune souscrits à la SMACL arriveront à échéance au 31 décembre 2019. Après une mise en concurrence et une étude approfondie des offres, le Conseil municipal décide unanimement de passer un nouveau contrat avec la société Groupama pour un montant annuel de l'ordre de 4 500 €.

- **Vente de parcelles communales**

Pour donner suite à la procédure de déclassement du chemin piéton perpendiculaire à la rue des Vignes et d'une petite partie du chemin des Ecoliers, les nouvelles parcelles cadastrées section AA numéros 290 et 291 font l'objet d'une cession à M. et Mme Jean-Pierre Laurent et la nouvelle parcelle cadastrée section AA numéro 292 fait l'objet d'une cession à M. et Mme Jean Jannin.

- **Décisions budgétaires modificatives sur le budget principal**

Dans le cadre de la prévision des restes à réaliser sur les dépenses d'investissement engagées en 2019 et qui seront finalisées sur le budget 2020, il est unanimement décidé de procéder à des virements de crédits entre articles budgétaires au sein du chapitre des immobilisations.

Ces opérations ne correspondant qu'à de simples transferts de prévisions d'un compte à l'autre, elles n'entraînent aucun impact sur l'équilibre financier.

- **Aire de jeux de l'école : convention d'attribution d'un fonds de concours avec le Grand Besançon**

Afin de permettre à notre collectivité de percevoir l'aide financière attendue par le Grand Besançon dans le cadre de l'installation d'une nouvelle aire de jeux dans la cour de l'école maternelle (5 757.00 €), les membres de l'assemblée (à l'exception de Monsieur Demesmay qui ne prend pas part au vote) autorisent unanimement Madame le Maire à ratifier la convention d'attribution du fonds de concours correspondante.

- **Avenant au contrat de fourniture des repas de cantine**

Le prix des repas livrés par la Cuisine d'Uzel à la Commune est passé le 3.25 € hors taxes sur la période septembre 2018 – août 2019 à 3.29 € hors taxes sur la période septembre 2019 – août 2020. L'avenant correspondant intervient à titre de régularisation comptable.

- **Avenant au contrat de prestations de services pour le site Internet de la Commune**

Le contrat de prestations de services avec la société Réseau des Communes, hébergeur du site Internet de la Commune, est prolongé pour une durée de deux ans (2020 – 2021) dans les mêmes conditions qu'actuellement.

- **Avenant au contrat d'entretien de la chaufferie bois**

Afin d'assurer une maintenance de la nouvelle chaufferie bois de la salle polyvalente, un avenant au contrat d'entretien en cours sur la chaufferie de la rue de l'Ecole est conclu avec la société Engie Axima pour un coût annuel de 1 589.00 € hors taxes.

- **Rapports sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif pour l'année 2018**

Les rapports sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectifs pour l'année 2018 établis par le Grand Besançon sont unanimement validés par l'assemblée communale. Ils sont consultables en mairie aux horaires d'ouverture.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Urbanisme – dossiers acceptés**

Le 28 novembre : déclaration préalable numéro 025.267.19.C0015 (piscine rue de la Litonière – parcelle cadastrée section AA numéro 13).

Le 4 décembre : permis de construire numéro 025.267.19.C0003 (agrandissement d'une maison rue de la Valière – parcelle cadastrée section AB numéro 148).

- **Inauguration de la salle polyvalente et vœux du maire**

L'inauguration de la salle polyvalente rénovée et les vœux du maire à la population auront lieu le même jour, le samedi 25 janvier 2020, à 11h30.

- **Dépôt de branchages sur la Place à bois du Vernois**

Une rumeur semble dire que n'importe quel particulier du village est en droit de déposer des résidus de taille sur le tas de branchages de la Place à bois du Vernois sans en informer préalablement la mairie.

Eh bien la rumeur a tort, et ceci pour deux raisons :

- 1- Les branches sont valorisées en BRF destiné soit aux parterres de plantations communales, soit aux privés. A ce titre, il nous est indispensable de réguler la quantité des dépôts.

- 2- Les résineux transformés en BRF acidifient le sol et nuisent à certaines plantes. Ils ne peuvent donc constituer qu'une minorité des dépôts. Les lauriers contiennent quant à eux du cyanure et sont donc totalement prohibés.

Ce petit article a pour objectif de faire cesser la rumeur... ou de lui donner raison si elle se base sur des bonnes informations.

- **Covoiturage : Ginko Voit'**

Le Grand Besançon favorise la mise en place de nouvelles solutions de mobilités alternatives à la voiture solo.

Depuis le 28 août 2019, l'appli Ginko Voit' permet de mettre en relation passagers et conducteurs pour les trajets du quotidien. Connectée au réseau Ginko, l'appli propose toutes les solutions de déplacement pour aller d'un point A à un point B en combinant voiture et transports collectifs.

Ginko Voit' répond à tous les besoins de mobilité réguliers ou ponctuels : trajets domicile travail, études, sorties en soirée, loisirs le week-end...

Après avoir téléchargé gratuitement l'application, en quelques clics, Ginko Voit' permet de déposer ou de trouver son trajet et de mettre en relation avec les covoitureurs correspondant à sa demande.

Le covoiturage est gratuit et accessible dès l'âge de 15 ans. Les conducteurs bénéficieront de réductions et d'avantages chez les partenaires Ginko (*plus d'infos sur www.ginko.voyage*).

- **Comité de suivi du site SEVESO**

Une réunion du Comité de suivi du site SEVESO de la Société Française du Pipeline du Jura s'est tenue le 6 décembre avec les services préfectoraux. Suite à la catastrophe de Rouen, l'accent a surtout été mis sur la sécurité du site et sur les travaux susceptibles d'en découler. La configuration actuelle du dépôt pétrolier de Gennes se veut toutefois déjà très rassurante eu égard aux risques industriels qui pourraient en découler.

- **Illuminations et décorations du village**

Un Grand Merci au Comité des fêtes pour la prise en charge financières des illuminations de fin d'année qui embellissent les rues du village depuis début décembre.

Merci aussi aux écoliers du périscolaire qui ont décoré les sapins installés sur la Place de la Mairie.

- **Quête au profit du Bleuet de France du 11 novembre dernier**

L'Office National des Anciens Combattants et l'Association Nationale des Femmes de Militaires remercient la population du village pour l'accueil favorable à la quête qui a été organisée le 11 novembre au profit du Bleuet de France.

- **Tennis de table**

L'activité tennis de table de Gennes est en souffrance d'effectif cette année ! Si vous êtes intéressés pour y participer (elle a lieu le lundi soir de 20h30 à 22h00), n'hésitez pas ; vous serez les bienvenus (contact : Jean-Paul Henry – 03 81 26 19 09).

- **Communication du Comité des Fêtes**

La tournée du Père Noël aura lieu le **vendredi 20 décembre 2019** à la rencontre des enfants et de leurs

parents. Vin chaud et papillotes seront distribués gratuitement. La tournée débutera à 18 h au carrefour rue des Vignes / rue du Groseiller, comme les années précédentes, avant de se poursuivre dans tout le village. Il vous suffira de tendre l'oreille pour entendre le son des cloches et des chants de Noël et venir à notre rencontre. Nous espérons vous accueillir très nombreux.

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le vendredi 31 janvier 2020 à 20h00.

*En attendant : **BONNES FETES DE FIN D'ANNEE !***



La Bibliothèque est ouverte à tous.
Le prêt est gratuit

Bibliothèque municipale



Gennes

HORAIRES

LUNDI 16H00-17H15

MERCREDI 8H45-10H30

Durant les vacances scolaires, la bibliothèque est fermée.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez vous adresser à Chloé VIENNY pendant les heures d'ouverture.

VOUS Y TROUVEREZ

Un coin BD, enfants, ados, adultes.

Des romans, livres pour enfants, biographies, livres d'histoires, documentaires (dessins, cuisine, bricolage, voyage ...), ouvrage sur la Franche Comté, gros caractères...

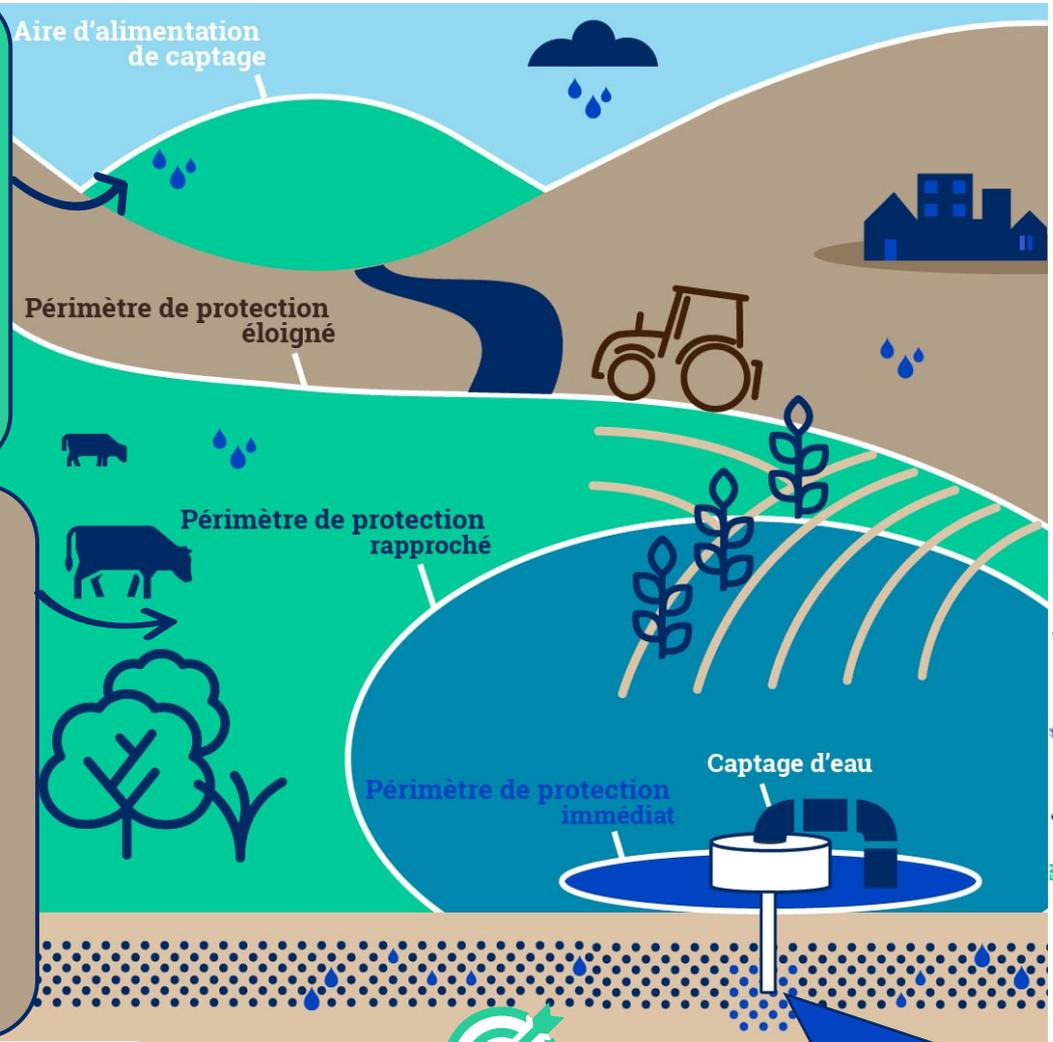
Ne pas jeter sur la voie publique

Protection des captages en eau potable.

Plusieurs outils  existent !

 **Aire d'alimentation de captage**
Ensemble des surfaces où toute goutte d'eau tombée au sol est susceptible de parvenir jusqu'au captage, que ce soit par infiltration ou par ruissellement.

 **Périmètres de protection**
Les activités artisanales, agricoles et industrielles et les constructions y sont interdites ou réglementées afin de préserver la ressource en eau, en évitant des pollutions chroniques ou accidentelles.



Source : 



LE RÉSEAU DES COLLECTIVITÉS POUR LA GESTION DES DÉCHETS & DE L'EAU



- Assurer une préservation durable de la ressource en eau
- Garantir une eau du robinet de qualité tout au long de l'année